



Fédération Française de Rugby

Comité Territorial Armagnac-Bigorre



Championnat Territorial ARMAGNAC BIGORRE 2009-2010

Réserves à XII

**34 clubs du Comité Armagnac Bigorre répartis en
2 poules de 10 clubs pour les groupes Honneur, Promotion d'Honneur/1^{ère} Série
3 poules de 6 clubs pour le groupe 2^{ème}/3^{ème}/4^{ème} Séries**

Composition des poules

RES. HONNEUR
Poule 1
U.S. LECTOURE MAGNOAC F.C. S.O. MAUBOURGUET U.S. ADE A. MASSEUBE F.C. TRIE C.O. SAINT LARY SOULAN U.A. VIC FEZENSAC RABASTENS XV IBOS S.L.

RES. PROMOTION HONNEUR et 1^{ère} SERIE
Poule 2
R.S. MAUVEZIN TOURNAY S. S.A. CONDOM A.S. MARCIAC U.S. CASTELNAU en MADIRANAIS OURSBELILLE BORDERES R.C. R.C. BASSOUES LUPIAC MONTESQUIOU E.S. BARONNIES PANJAS A.C. R. CŒUR DE LOMAGNE

RES. 2^{ème} , 3^{ème} et 4^{ème} SERIES		
Poule 3	Poule 4	Poule 5
AUZAN CAZAUBON B.C. S. VILLECOMTAL A. R.C. OSSUNOIS U.S. MONTESTRUC - -	SEMEAC O. R.C.L. MARQUISAT U.S. CAPVERN U.S. AZEREIX - TARBES XV	A.S.C. AUREILHAN U.S. GONDRIN U.S. PLAISANCE U.S. MONTREAL du GERS U. A. LALOUBERE -

NOTA : Les clubs suivants n'ont pas engagé d'équipe "RESERVES" pour la saison 2009/2010 :
U.S. AYGUETTE – E. BAZET ANDREST – R.S. LANNEPAX – E. ST PE R.G.

Déroulement de l'épreuve

❶ Phase préliminaire

Le calendrier des rencontres pour les équipes "RESERVES" est identique à celui des équipes 1.

Le championnat territorial Armagnac Bigorre des équipes "RESERVES de SERIES TERRITORIALES" se jouera à 12, conformément à l'article 332 et annexe XII, règle du jeu n° 3, des Règlements de la FFR.

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la FFR (annexe XII – Règles du jeu n°3), les rencontres des équipes réserves pourront, avec l'accord des deux équipes en présence, se disputer à XV.

Les rencontres seront disputées en lever de rideau des équipes 1.

Les équipes opposées à un club n'ayant pas engagé d'équipe Réserve (voir nota ci-dessus) seront déclarées exemptes pour la rencontre considérée.

FORFAITS :

Les équipes ayant trois forfaits simples ne seront pas déclarées " forfait général ", mais se verront infliger un malus de -3 points à la fin de la phase préliminaire et pourront poursuivre le championnat des " RESERVES de SERIES TERRITORIALES "

② Phase qualificative

⇒ **GRUPE 2 : Clubs des catégories 2^{ème} SERIE/3^{ème} SERIE/4^{ème} SERIE**

A l'issue de la phase préliminaire tous les clubs seront qualifiés pour la phase qualificative.

La répartition par poule sera identique à celle des équipes 1 (**voir Annexe 1 au Championnat des équipes 1**).

Pour la phase qualificative, les équipes garderont les points acquis au terme de la phase préliminaire.

Une péréquation pourra être appliquée dans le cas où le nombre de rencontres disputées dans les poules ne serait pas identique.

③ Phase finale

⇒ **GRUPE 1 : Clubs des catégories HONNEUR – PROMOTION HONNEUR/1^{ère} SERIE**

Poule 1 : Les clubs classés 1 et 2 à l'issue des matchs de poule joueront les 1/4 de finale.
Les clubs classés 3, 4, 5 et 6 disputeront les barrages.

Poule 2 : Les clubs classés 1 et 2 à l'issue des matchs de poule joueront les 1/4 de finale.
Les clubs classés 3, 4, 5 et 6 disputeront les barrages.

Tableau des oppositions de la phase finale (A = poule 1 - B = Poule 2)

Barrages	1/4 de finales	1/2 finales	Finale
	A1		
A6 c B3			
A4 c B5			
	B2		
	B1		
A3 c B6			
A5 c B4			
	A2		

⇒ GROUPE 2: *Clubs des catégories 2^{ème} SERIE/3^{ème} SERIE/4^{ème} SERIE*

A l'issue de la phase qualificative, les 8 équipes réserves ayant totalisé le plus grand nombre de points sur l'ensemble de la saison (après péréquation) seront classées de 1 à 8 et joueront des ¼ de finale 1-8, 2-7, 3-6, 4-5, puis ½ finale et finale

Championnat de France

Le Champion Armagnac Bigorre de la Compétition Réserves à XII, Groupe 1, sera qualifié pour le Championnat de France des RESERVES à XII.

Règlement sportif et disciplinaire

Pour tout litige non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements généraux de la F.F.R. pour la saison 2008/2009.

Horaire des rencontres : ➡ Début des rencontres : **14 heures 00**

Durée des rencontres : ➡ **Deux mi-temps de 30 minutes**
(prolongations de 2 x 10 minutes le cas échéant en phase finale)
(adopté par le Comité Directeur le 4 septembre 2006)

Règlement financier

Le règlement financier sera établi par la Commission des Finances et adressé aux clubs après approbation par le Comité Directeur.

Récompenses

Le Champion Territorial Armagnac Bigorre recevra un bouclier et un trophée.
Le Finaliste recevra un trophée.

Calendriers et Oppositions

Ci-après